

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 69**

présenté par
M. Door

ARTICLE 39

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« comportant la mesure conventionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.